

SOCIÉTÉ • JUSTICE

La fille de Robert Boulin assigne l'Etat pour « faute lourde », estimant que l'enquête sur sa mort n'avance pas

Depuis plus de quarante ans, Fabienne Boulin bataille pour faire reconnaître que son père, alors ministre du travail en exercice, ne s'est pas suicidé en 1979, mais a été victime d'un assassinat politique.

Par Patricia Jolly (Ramatuella (Var), envoyée spéciale)



Le ministre du travail Robert Boulin sort du palais de l'Élysée, le 26 septembre 1979, après avoir participé au conseil des ministres. MARCEL BINH / AFP

Lorsqu'elle a appris le renoncement d'un témoin « *essentiel* », lassé d'avoir attendu durant six mois sa convocation par le magistrat instructeur, **Fabienne Boulin** a considéré que la coupe était pleine. Le 15 juin, la fille de Robert Boulin a assigné l'État en justice pour « *faute lourde* ». Dans son viseur, une enquête qui n'avance pas. « *La Cour de cassation a défini la faute lourde comme "toute déficience caractérisée par un fait ou une série de faits traduisant l'inaptitude du service public de la justice à remplir la mission dont il est investi"* », explique-t-elle au Monde. *Et nous en sommes clairement là.* »

Fabienne Boulin bataille depuis les années 1980 pour faire reconnaître que son père, ministre du travail et de la participation du troisième gouvernement **Raymond Barre**, retrouvé mort à 59 ans dans un étang de la forêt de Rambouillet (Yvelines), ne s'est pas suicidé par noyade, le 30 octobre 1979, mais a été victime d'un assassinat politique.

Avant d'enclencher cette procédure contre l'État, elle et son époux, **Eric Burgeat**, avocat et ancien collaborateur de Robert Boulin, assurent avoir fait et refait les comptes. *« Sur cinq ans et dix mois d'information judiciaire, depuis l'été 2015, nous avons décompté une période totale de trois ans et six mois sans qu'aucun acte d'instruction ne soit diligenté par les différents juges saisis du dossier, explique Fabienne Boulin. Nombre de la trentaine de témoins dont nous demandons l'audition n'ont toujours pas été entendus, et du coup, quatre d'entre eux sont morts, et beaucoup d'autres ne sont plus en état de témoigner. »*

Guerre des droites

Dans cette histoire vieille de plus de quarante ans, Fabienne Boulin a obtenu, en août 2015, l'ouverture d'une nouvelle information judiciaire par le parquet de Versailles, des chefs d'« arrestation, enlèvement et séquestration suivie de mort ou assassinat ». *« Tout s'annonçait bien, dit-elle. La doyenne des juges d'instruction du TGI de Versailles [tribunal de grande instance, devenu tribunal judiciaire en janvier 2020] a entendu sept témoins la première année puis, en septembre 2016, elle a pris de nouvelles fonctions et ses successeurs ont procrastiné. »* Mme Boulin s'agace que le dernier juge, saisi en octobre 2017, ait choisi de convoquer *« un témoin pourtant déjà entendu et considéré crédible par la première juge, deux ans plus tôt »*, plutôt que d'interroger *« ceux qui ne le sont pas depuis des décennies »*.

Les obstacles datent du début de l'instruction, en 1979. *« Lorsque j'ai découvert le dossier, en 2015, j'ai pris conscience du climat politique qui régnait au début des années 1980 et du manque d'indépendance total de la justice, raconte Marie Dosé, conseil de Mme Boulin. Cette information judiciaire n'avait alors qu'un seul objectif : confirmer la thèse du suicide. »*

Quarante-deux ans plus tard, l'avocate explique qu'*« il n'est toujours pas rare que des témoins prennent attache avec [son] cabinet pour demander à témoigner avant de se raviser, puisque le juge ne les convoque pas »*. *« L'homme qui a récemment fait machine arrière s'est manifesté au lendemain d'une émission télévisée, fin novembre 2020, expliquant qu'il se trouvait sur les lieux et avait contribué à ramener le corps sur la terre ferme, poursuit M^e Dosé. Son témoignage est donc crucial. »* Mais le 30 avril, il lui a laissé un message – coté au dossier – expliquant sa volonté d'*« en rester là »* de crainte d'*« avoir des ennuis, comme c'est une affaire d'État »*.

La disparition de Robert Boulin a, en effet, eu lieu sur fond de guerre des droites opposant le maire de Paris, **Jacques Chirac**, et le président de la République, **Valéry Giscard d'Estaing**. Gaulliste, ancien résistant et régulièrement ministre depuis 1961, M. Boulin était pressenti pour succéder à Raymond Barre à Matignon, devenant ainsi

un obstacle à la candidature de M. Chirac à la présidentielle de 1981. Simultanément, son nom a été associé – à tort – à un scandale immobilier, ce dont il s’est défendu en menaçant de sortir les dossiers de financement par les réseaux africains du tout nouveau RPR, juste avant sa mort.

« Il y a eu mise en scène »

Aujourd’hui, Fabienne Boulin estime avoir tout mis en œuvre pour stimuler l’institution judiciaire. « *En presque six ans, mon avocate et moi nous sommes chargées de tout ce que les juges n’ont cessé de remettre à plus tard* », lance-t-elle. Elle a ainsi demandé et obtenu, en janvier 2019, la saisine d’un deuxième juge d’instruction, « *pour avancer plus vite* ». Et, avec l’aval du magistrat instructeur, en principe seul habilité à le faire, c’est M^e Dosé qui a passé « *plusieurs jours* » à éplucher les archives de la préfecture et des ministères concernés relatives à l’affaire.

Le 28 octobre 2019, soit pratiquement quarante ans jour pour jour après la découverte du corps, les deux femmes – désespérant d’obtenir un transport sur les lieux et une reconstitution – ont organisé elles-mêmes une « *reconstitution citoyenne* ». Cette initiative, sans valeur juridique, a été menée en présence de journalistes, avec le concours d’un comédien de la taille et de la corpulence du défunt ministre, et avec deux témoins présents le matin de la découverte du cadavre : le médecin réanimateur, arrivé le premier, et un officier de police judiciaire, qui a vu la sortie du corps de l’eau. « *Agenouillé dans 50 centimètres d’eau [hauteur identique à 1979], le comédien a vainement tenté d’immerger sa tête afin de rendre crédible les constatations actées sur procès-verbal peu après le décès* », se souvient M^e Dosé.

Les deux témoins ont donné leur version, situant le corps du ministre à deux endroits opposés de l’étang. « *À 8 h 45, le premier a vu le corps dans cinquante centimètres d’eau d’un côté de l’étang, quand le second l’a découvert à 9 h 10 de l’autre côté dans un mètre d’eau, ce qui prouve bien qu’il y a eu mise en scène* », estime Fabienne Boulin.

Disparition des prélèvements sanguins

En novembre 2020, une nouvelle expertise judiciaire du dossier médico-légal affirme que les premiers experts amenés à se prononcer dans l’affaire ne pouvaient conclure à une mort par noyade ni au suicide du ministre : « *Les constatations décrites par les Dr Bailly et Deponge ne sont pas suffisantes à une conclusion formelle, en l’absence de données anatomopathologiques et biologiques.* »

Les bocalux contenant les poumons – jamais analysés – de Robert Boulin et en principe conservés à l’Institut médico-légal, à Paris, ont, en effet, rapidement disparu, comme ses prélèvements sanguins, et les doutes sur l’heure du décès n’ont jamais été levés.

L’expertise établit, en outre, « *l’existence d’une fracture de la portion nasale du maxillaire supérieur gauche* » précisant qu’elle a été provoquée par un « *choc direct*

secondaire », soit une chute, soit un heurt par objet contondant, et qu'elle n'a « *pas pu provoquer à elle seule* » la mort.

Fabienne Boulin assure vouloir « *croire encore à la justice* ». « *La juridiction [le tribunal judiciaire de Paris] que nous venons de saisir ne pourra que surseoir à statuer, puisque l'instruction est toujours en cours mais, au moins, elle est saisie*, prévient M^e Dosé. *Nous ne laisserons pas cette instruction agoniser.* » Sollicité par *Le Monde*, l'agent judiciaire de l'État, qui représente le service public de la justice, n'a pas souhaité faire de commentaire. ♦